

REPRISE LE 11 MAI SANS DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE, SANS MASQUE ET SANS MÉDECINE DE PRÉVENTION,

POUR LE SPASEEN-FO, C'EST NON!

22 avril : 20 000 décès et 158 000 cas à rapporter au coronavirus et à la pandémie mondiale. Et le bilan sanitaire s'aggrave de jour en jour. Ainsi, le lundi 13 avril, le Ministre Véran de la santé, dans un communiqué écrivait : « *L'impact de l'épidémie est majeur et la France se situe actuellement dans une phase de « haut plateau ».* »

Le Ministère des Solidarités et de la Santé rappelle qu'il est impératif de respecter les mesures barrières, les mesures de distanciation physique et sociale et les mesures de confinement. « *Continuons à rester vigilants, mobilisés et prudents.* » Mais à la surprise générale, à 20 heures, le Président Macron annonçait la reprise des cours à partir du 11 mai, avant même la réouverture des restaurants, bars, cinémas et autres lieux publics...

Alors même que l'Institut Pasteur vient d'annoncer que, du fait du faible taux d'infection de la population (moins de 6%), si on veut éviter une deuxième vague épidémique importante, alors même que l'académie de médecine préconise le port du masque de manière systématique dès à présent, il faut maintenir les mesures après le 11 mai.



L'Éducation nationale transformée en garderie pour remettre les salariés au travail

Pour le SPASEEN-FO et sa fédération nationale, il ne fait aucun doute que la décision de reprendre le 11 mai répond à une injonction du patronat. Le MEDEF n'a d'ailleurs pas tardé à exprimer sa satisfaction par la voix de son porte-parole qui a déclaré le lendemain : « *Cela permet aux entreprises de bien préparer la reprise, et aux enfants de retrouver le chemin de l'école* ».

Cette décision expose les élèves, les familles et tous les personnels de l'Éducation Nationale au danger !

Reprendre le 11 mai à ses risques et périls

Au plan national comme au plan local, l'administration refuse de répondre aux revendications légitimes des personnels.

- **Matériel de protection** : concernant les masques, le ministre dit « Le fait d'avoir un masque fait partie des choses possibles ». Au plan local, les recteurs, qui, étant employeurs et devant pourtant garantir la sécurité et la santé au travail, se réfugient derrière l'attente d'un cadrage national plus précis, et n'organisent pas l'acheminement de ce matériel en direction des établissements.

- **Dépistage systématique de tous les personnels et des élèves**, pourtant recommandé pour l'ensemble des pays par l'OMS depuis le 16 mars (on se souvient du « *Nous avons un message simple pour tous les pays : testez, testez, testez.* ») : ministre et recteurs bottent en touche, malgré l'avis porté par la FNEC-FP FO et la FSU en CHSCT ministériel demandant le dépistage comme préalable à la reprise.

- **Droit de retrait** : les recteurs, se vantant de garantir les meilleures conditions possibles en terme de protection de la santé des élèves et des personnels (sans expliciter les moyens qu'ils mettent en place), considèrent dès à présent comme injustifié tout recours au droit de retrait.

Une reprise à marche forcée et la peur au ventre pour des centaines de milliers d'agents

Dans un CHSCT académique, le médecin de prévention a informé qu'en une semaine, il avait été destinataire de 800 mails de personnels. L'inquiétude de reprendre, avec le risque de contracter soi-même le Coronavirus et de le ramener dans son foyer familial est, sans surprise, largement majoritaire.

À l'image d'autres salariés (grève chez Amazon, à Auchan etc.), les personnels des EPLE et services déconcentrés doivent s'organiser collectivement et chercher à constituer une force pour ne pas mettre leur vie en péril. À l'image des salariés d'Amazon, Il faut exiger avant toute reprise de l'activité :

- des tests sérologiques, pour tous les personnels et les élèves, conformément à l'avis du CHSCT ministériel du 3 avril,
- la désinfection préalable puis quotidienne des écoles, services et établissements scolaires,
- des matériels de protection en quantité suffisante.

Le SPASEEN-FO, avec sa fédération nationale, appelle les personnels :

- à se regrouper (en visio ou autre),
 - à adopter des motions d'établissements et services, avec le soutien de leurs syndicats, pour s'adresser au ministre pour lui dire : « **pas de reprise sans que les mesures de protection soient garanties !** »
 - à reprendre le vœu du CHSCT ministériel du 3 avril déposé par la FNEC-FP FO : « *Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, le CHSCTM exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque. Le CHSCT M demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.* »
- Pour : FO, FSU Abstention : UNSA

La **FNEC-FP FO** a déposé un Préavis de grève protégeant les personnels qui décideraient de ne pas reprendre le travail à partir du 11 mai, et a déclenché, par le biais de nos représentants au CHSCT ministériel une procédure d'alerte.

En effet, devant l'absence de réponse aux questions posées, nous avons un motif raisonnable de penser que la santé et la vie de nos collègues sont menacées par des décisions de reprise le 11 mai. Si aucune réponse n'était apportée, **FO** a rappelé que les collègues pourraient être amenés à exercer leur droit de retrait. À défaut de réponse positive du ministère, les représentants **FO** saisiront les Inspecteurs de Sécurité et Santé au Travail et les Inspecteurs du Travail.